



AIDES

De la matière à la marque : Parcours de valorisation pour innover et se différencier

Publics concernés

- #Association
- #Entreprise
- #Organisation professionnelle

Domaines secondaires

- [#Économie territoriale](#)
- [#Économie circulaire](#)
- [#Innovation](#)
- [#Économie culturelle](#)
- [#Filières](#)
- [#ESS](#)
- [#Cuir, luxe](#)
- [#Artisanat](#)

Révélez le potentiel créatif et durable de votre entreprise avec le Parcours de valorisation « de la matière à la marque ».

Pensé comme un levier de transformation, ce dispositif sur mesure vous aide à valoriser vos savoir-faire d'excellence, véritables marqueurs d'identité et de qualité, à affirmer votre singularité sur des marchés en quête d'authenticité et à accélérer vos transitions vers des modèles plus innovants, responsables et durables (circuits courts, traçabilité, éco-conception...).

Alliant tradition et innovation, ce parcours accompagne les entreprises dans une dynamique de croissance durable, au service de leur rayonnement et de leur compétitivité.

Objectif

• Valoriser et pérenniser les savoir-faire d'excellence

En mettant en lumière l'authenticité, la maîtrise technique et la richesse culturelle des métiers d'art, le parcours contribue à renforcer l'attractivité des entreprises et à transmettre ces savoir-faire aux générations futures.

- **Renforcer la différenciation des entreprises**

Grâce à un accompagnement stratégique et créatif, les entreprises sont encouragées à affirmer leur singularité, à développer des collections identitaires et à se positionner sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée.

- **Accélérer les transitions**

Le parcours intègre les enjeux contemporains de la filière : innovation produit et process, développement de circuits courts, traçabilité, éco-conception... Autant de leviers pour répondre aux attentes des consommateurs et anticiper les mutations du secteur

Calendrier

Fin de dépôt des dossiers pour ce dispositif : 01/04/2027

Etude des dossiers :

- 01/10/2026
- 01/04/2027

Bénéficiaire

- Entreprises de la filière Cuir Luxe Textile Métiers d'Art/savoir-faire d'excellence à titre individuel ou collectif
- Entreprises disposant du label Entreprise du Patrimoine Vivant
- Associations ou groupement d'entreprises à titre collectif

Montant

- Pour l'**aide à la maturation, la formalisation, la sensibilisation** via un prestataire extérieur missionné par la Région Nouvelle-Aquitaine, les dépenses sont prises à 100%. Le nombre maximum de jours mobilisables est de 4 jours pour la maturation, 4 jours pour la formalisation et 1/2 journée pour la sensibilisation.
- Pour les **aides de droits communs** (hors marché), les dépenses éligibles sont les dépenses de recherche et développement (équipements, études, vacations par exemple), les dépenses d'étude et d'analyse, les frais de mission (transport, hébergement, restauration), le temps de travail passé au développement du projet.

L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine s'applique à des dépenses effectuées pendant une période maximale de 24 mois consécutifs à compter de la date de démarrage de l'action.

L'aide sera versée en deux fois : au démarrage sous forme d'avance et le solde à la remise du bilan.

Critères de sélection

Les critères pour la sélection des projets sont :

- La viabilité économique du projet,
- Le maintien/création d'emploi

De plus, une attention particulière sera portée aux projets qui favorisent :

- Un levier pour le développement économique des entreprises concernées
- Une contribution au "Made In Nouvelle-Aquitaine"
- Un maintien/transmission d'un/des savoir-faire qualifié(s) dans les métiers d'art défini par l'arrêté du 24 décembre 2015
- Une approche sociétale et environnementale

Comment faire ma demande ?

Le dossier de candidature, téléchargeable ci-dessous, doit être transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine par email :

savoir-faire-excellence-na@nouvelle-aquitaine.fr **avant le 1er octobre 2026.**

Correspondants

• Direction Innovation Filières Attractivité

Service Relation aux usagers

[0549384938](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption